

I - FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

2 services civiques en poste depuis la rentrée

Rappel des règles de fonctionnement du Conseil d'école : L'Inspecteur de circonscription (IEN), le Maire ou son représentant, l'adjoint ou le conseiller désigné par le conseil municipal, la directrice et les enseignants, un des membres du Rased, les représentants de parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes), le délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN), siègent de droit au Conseil d'école. Toutefois, d'autres personnes peuvent être invitées afin d'apporter des précisions sur diverses questions (responsable ALAE, responsable des ATSEMs...).

Le Conseil d'école se réunit une fois par trimestre et éventuellement sur demande de l'IEN, du Maire, de la directrice, ou de la moitié des membres. Lorsqu'un vote est nécessaire, il sera fait à main levée, sauf en cas de demande contraire d'au moins un des membres.

Le procès verbal de chaque conseil sera envoyé par courriel à chacun de ses membres, et affiché sur les panneaux d'affichage de l'école.

Ce procès verbal ne peut être publié sur des sites internet, y compris celui de la Mairie.

Les associations de représentants d'élèves qui souhaitent en faire un retour devront publier leur propre compte-rendu, en enlevant le cas échéant les noms des personnes ayant exprimé leur souhait de ne pas voir leur nom y apparaître.

Horaires de l'école :

Matin : 9h - 12h Après-midi : 14h05 - 16h20

Comme précisé dans le règlement intérieur de l'école, après 9h00 et 14h05, aucun élève ne pourra être admis (les portes de l'école seront fermées). Les parents qui le souhaitent pourront alors ramener l'enfant à l'école aux heures de récréation : entre 10h30 et 11h le matin et entre 15h30 et 15h45 l'après-midi.

Bilan des élections de représentants de parents d'élèves

Les votes ont eu lieu uniquement par correspondance.

Une demande est faite à la mairie de mettre en place le vote électronique pour la prochaine rentrée scolaire.

Nombre d'inscrits : 188 Nombre de votants : 106 Bulletins blancs ou nuls : 10

Bulletins exprimés pour l'APE : 96

Sièges attribués à l'APE : 5

Le taux de participation est de 56,38 %. Le taux de participation l'année passée était de 43.38 %.

Effectifs

À ce jour, 105 élèves sont inscrits, pour 5 classes (1 radiation depuis la rentrée)

La répartition en est la suivante :

1 classe de Petite Section	21 élèves
1 classe de Petite Section / Moyenne Section	20 élèves (10 PS / 10 MS)
1 classe de Moyenne Section	22 élèves
1 classe de Moyenne Section / Grande Section	21 élèves (10 MS / 11 GS)
1 classe de Grande Section	21 élèves

Scolarité obligatoire pour les enfants à partir de 3 ans

En début d'année, les parents des élèves de petite section ont pu, s'ils le souhaitent, demander un aménagement du temps scolaire. Cette demande est transmise et validée par l'inspecteur de circonscription. Cet aménagement concerne la présence des enfants l'après-midi uniquement, pas le mercredi matin : cela concerne 5 enfants qui ne viennent pas l'après-midi.

Les parents ont dû s'engager pour l'année, mais l'aménagement peut être revu en cours d'année scolaire (après discussion avec l'enseignant).

Les autres enfants de petite section restent à l'école toute la journée, voire plus pour ceux qui vont aussi à l'ALAE matin et soir.

Cet aménagement de la scolarité ne concerne que les enfants de petite section.

Absences des enfants : il est impératif de signaler l'absence d'un enfant avant 9h si possible soit par téléphone, soit par mail. Préciser le nom, la classe et la durée de l'absence. Si une absence se prolonge, il faut le signaler par téléphone ou par mail (sur l'adresse mail de l'école uniquement).

Aucun accusé de réception des messages ne sera fait.

Toute absence doit être ensuite justifiée par écrit (sur papier libre). Le certificat médical est obligatoire uniquement pour toute maladie contagieuse.

RASED : Mme PONS (psychologue scolaire) est présente normalement une journée par semaine sur le groupe scolaire. Elle peut être sollicitée directement par mail par les parents (pas de suivi individuel des enfants).

Règlement intérieur :

- La référence est le règlement type des écoles maternelles et élémentaires publiques de Haute-Garonne 2019, consultable dans son intégralité sur le site de la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Garonne (rubrique Vie de l'élève).

- Le règlement intérieur de l'école est approuvé par le Conseil d'école. Il est voté à l'unanimité.

Il sera affiché à l'extérieur de l'école et publié sur le site de la Mairie ainsi que sur ceux des représentants de parents d'élèves.

Il ne sera plus photocopié systématiquement pour toutes les familles (seulement sur demande).

Les parents devront signer dans le cahier de liaison un mot attestant qu'ils en ont pris connaissance.

Sécurité :

Un exercice d'évacuation incendie a été effectué le 2 octobre à 10h20 et s'est très bien déroulé. Tout le monde était prévenu. Durée de l'évacuation : 55 s. Un autre exercice est à prévoir au cours de l'année scolaire (envisagé sur le temps de sieste). Personne ne sera averti.

Un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) « attentat-intrusion » a été réalisé le 9 octobre à 10h25.

Son objectif est d'apprendre aux enfants les gestes qui peuvent sauver en cas d'intrusion, à savoir :

- Se mettre à l'abri, s'allonger au sol, rester silencieux
- Répondre instamment aux consignes de l'adulte

En maternelle, nous ne parlons pas d'exercice PPMS Attentat-Intrusion, nous exerçons les élèves par le jeu : s'entraîner à se cacher en silence. La répétition de séquences pédagogiques habituelles permet d'enrichir progressivement les consignes sans créer de panique.

L'ensemble des élèves a très bien répondu aux consignes de cet exercice.

Un représentant de la mairie, un représentant de la police municipale et un représentant des services techniques ont assisté à l'exercice et constaté que 2 classes n'avaient pas pu s'enfermer et se mettre en sécurité. Ceci est dû à l'installation de nouvelles portes qui ne pouvaient être fermées à clé. Elles ont été remplacées l'après-midi même et le problème est résolu.

Un autre exercice pour les risques météorologiques ou d'émanation de matières dangereuses aura lieu au cours de l'année.

Dans le cadre du dispositif Vigipirate, voici les principaux éléments qui nous concernent :

Point d'attention sur les manifestations en extérieur.

Effort particulier de vigilance à porter : aux activités sportives, aux activités et aux déplacements de groupes de mineurs.

En local, un contact avec les correspondants police-gendarmerie est recommandé afin d'aider les organisateurs dans leur appréciation du risque.

Maintien du renforcement de la vigilance aux abords et des contrôles aux accès des établissements.

Les mesures de contrôle peuvent notamment consister en des dispositifs de filtrage et d'inspection visuelle des sacs.

Sensibilisation à la détection et au signalement de comportements suspects, notamment auprès du personnel d'accueil.

Tout comportement suspect donnera lieu à un appel au **17**.

Mairie

Toutes les commandes de matériel scolaire doivent être passées au retour des vacances de Toussaint dernier délai pour que les budgets soient clos en décembre (année civile).

- Budget :

La Mairie alloue pour l'année scolaire 2024/2025 un budget de 5 926 € pour les activités éducatives (sur une base de 118 élèves) :

- 25 € / élève pour le fonctionnement pédagogique (25 x 118 = 2 950 €)
- 3 € / élève pour le papier (3 x 118 = 354)
- 1 342 € de subvention pour la coopérative (environ 11.30 € / enfant)
- 10 € / élève pour les bus à l'occasion des sorties pédagogiques (10 x 118 = 1 180 €)
- 100 € pour les fournitures de direction

Et

- 1000 € pour Noël (un spectacle de Noël + petits cadeaux pour les classes)

Le budget alloué, notamment pour les transports, ne permet de financer que la sortie à la ferme en mars-avril.

Le budget de fonctionnement pour les classes est lui aussi de plus en plus serré compte-tenu de l'augmentation du prix des fournitures scolaires. L'année passée, Monsieur le maire a été informé de cet état de fait et une réflexion devait être menée en mairie à ce sujet.

L'équipement des classes en vidéoprojecteurs pourrait être envisagé comme en élémentaire.

Les travaux de mise en conformité de l'école ont commencé cet été et certains posent des problèmes d'autonomie aux élèves de petite section. Un courrier a été adressé à Mr le maire et sa réponse est parvenue aujourd'hui (les ferme-portes seront déposés aux portes des classes et des sanitaires)

Une demande a été faite pour des anti pince-doigts sur les portes donnant sur l'extérieur ainsi que pour des brise-vue. Ces deux points sont à l'étude.

II – ALAE

L'équipe d'animation est au complet (3 animateurs le matin, 10 animateurs et Atsem le midi et 5 animateurs le soir).

Thème de l'année : les contes avec des animaux (retour à la lecture)

Inscriptions aux TAP Cuisine et Danse pour les MS et les GS (demande des représentants de parents d'élèves d'avoir un retour sur les inscriptions).

Des activités sont proposées aux PS.

En fin d'année, un petit spectacle est prévu conjointement avec l'école pour faire un retour sur ce qui est mené à l'ALAE.

III - PROJETS DE L'ANNEE

- **Semaine du goût** : La semaine du 14 au 18 octobre, toutes les classes mènent des ateliers pour éveiller les jeunes gourmets aux différents saveurs, aux produits, à leurs origines et à la façon de les consommer. Pascal, le chef cuisinier de la cantine, viendra mercredi matin animer un atelier dans deux classes.

- **Cinéma** : Nous programmons pour toutes les classes une sortie au cinéma Véo de Colomiers vendredi 29 novembre
- **Chorale d'école** : En période 2 (retour des vacances de Toussaint)
Les enfants chanteront ensemble tous les mercredis matin (~30 minutes).
- **Noël** : « Soirées portes ouvertes » aux parents pour venir admirer les travaux des classes si le contexte le permet.
Nous réfléchissons à un cadeau pour les classes avec un budget de 120 € / classe attribué par la mairie.
Le spectacle de Noël est programmé le 19/12.
- **Galette** : Une fête de la galette sera organisée avec une fabrication de couronnes par les élèves.
- **Carnaval** :
Cette année, l'équipe pédagogique a pris la décision de ne pas faire carnaval.
- **Sortie à la ferme** : Une journée à la ferme de Seissan est prévue jeudi 20 mars 2025 pour les MS/GS et GS2 et le lundi 31 mars 2025 pour les PS1 et PS/MS
- **Fête de fin d'année** : Nouveau projet annule et remplace le carnaval
20 ou 27 juin (réserver l'EMC)
Chants et danses collectives suivis d'un repas partage
- **Randonnée pédestre** : Pour tous les élèves de l'école en fin d'année scolaire
- **Visites d'un musée** : Musée Saint Raymond ... Muséum....à l'étude pour les MS1, MS/GS et les GS2
- **Classe dehors des MS1 et des MS/GS** : quand le temps le permet, les élèves se rendent au parc de la Cazalère ou aux abords de l'école pour y mener des activités en lien avec le projet de classe.
- **Classe découverte PS1 en période 5** : Le projet est encore à l'étude (séjour sur 2 nuitées à Eup).
- **Les incorruptibles** : Projet de lectures d'albums (PS/MS et GS2)

Coopérative scolaire

La coopérative scolaire est utilisée pour aider à financer des projets de classe ou d'école.

A ce jour, le solde de la coopérative est de 5 735 €.

Subvention de la mairie : 1 342 €

Don APE : 830 €

Participation volontaire des familles pour l'année scolaire 2024/2025 : 1 475 €

Les photographies ont rapporté la somme de 1 035 €

La photo individuelle se déroulera le jeudi 14/11.

Des achats de matériel de cuisine ont été faits grâce aux dons de l'APE que nous remercions.

Prochains conseils d'école : mardi 11/03/2025 à 17h30 et mardi 17/06/2025 à 17h30

Clôturé à 19h30